

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 20 août 2020

Date de convocation : 11 août 2020  
Date d'affichage : 11 août 2020

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 31  
Nombre de voix exprimé : 40

L'an deux mille vingt et le vingt août,

À dix-huit heures, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : TCHOBDRÉNOVITCH Robert, LOVISOLY Jean-François, JEAN Geneviève, NATTA Jacques, BRABANT Jean-Marc, MAUGAN-CURNIER Séverine, PARTAGE Michel, GOURLAND Alain, MOURET Karine, RICHAUD Joëlle, MAUREL Eve, ROBERT Jean-Louis, DE VILLEBONNE Alain, GARCIN Mylène, PANATTONI Josiane, RISBOURG Gregory, DUVAL Marc, GRANGE Valérie, KHALIZOFF Samantha, DAUPHIN Anne-Marie, MARGAILLAN Brigitte, SALERNO Nicolas, PAUMIER-LALLEMAND Béatrice, LE BOUC Nathalie, AUBOIS Pierre, BOREL Jean-Luc, DUMONTIER Rose-Marie, VITALE Bernadette, ROUZET Richard, SERRA Catherine, SIMOS Michel.

**Procurations de** : DE SABRAN PONTEVES Géraud donne procuration à GARCIN Mylène, BASTIE Emilie donne procuration à DUVAL Marc, JAUBERT Marc donne procuration à GRANGE Valérie, GUEYDON Alain donne procuration à JEAN Geneviève, BONNET François donne procuration à MARGAILLAN Brigitte, BRETT Romain donne procuration à TCHOBDRÉNOVITCH Robert, DOMEIZEL Mariane donne procuration à BOREL Jean-Luc, LAROCHE Franck donne procuration à RICHAUD Joëlle, GIRAUDON Josiane donne procuration à ROBERT Jean-Louis.

**Absents et excusés** : EGG Philippe

Madame Josiane PANATTONI est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-050-A

Finances & Moyens Généraux

Désignation du représentant dans les instances de l'Agence départementale de l'attractivité de Vaucluse  
Vaucluse Provence Attractivité (VPA)

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu les statuts de l'Agence départementale de l'attractivité de Vaucluse – Vaucluse Provence Attractivité (VPA)

Considérant ce qui suit :

L'association «Vaucluse Provence Attractivité» a pour objet de contribuer à la promotion et à l'attractivité du département de Vaucluse à travers la valorisation de l'offre territoriale et des filières économiques, la prospection d'investisseurs et l'implantation de nouvelles activités, l'amélioration de la connaissance du territoire en matière de développement touristique, ...

COTELUB est adhérente de cette association.

Les statuts de VPA prévoient que les groupements de collectivités territoriales sont représentées au sein de l'association par un collège «groupements de communes», dans lequel les présidents d'EPCI, ou leurs représentants, sont représentés.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de désigner Monsieur Jean-François LOVISOLO, comme représentant au sein de l'association Agence départementale de l'attractivité de Vaucluse – Vaucluse Provence Attractivité (VPA),
- de l'autoriser à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après avoir voté :

- **Désigne** Monsieur Jean-François LOVISOLO, comme représentant au sein de l'association Agence départementale de l'attractivité de Vaucluse – Vaucluse Provence Attractivité (VPA),
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 40 voix POUR  
Unanimité des suffrages exprimés

